



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

LES PROBLÈMES DES LYCÉENS MÉRITENT DES RÉPONSES CONCRÈTES. LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE NE S'IMPROVISE PAS ! FO ARÉTÉ AVÈ MANNI KOUYONÉ MOUN A ZÒT LA !

À la suite des mouvements de contestation et des incidents survenus aux abords de plusieurs établissements scolaires, le rectorat a annoncé, par communiqué du 8 octobre 2026, la mise en place d'une continuité pédagogique à distance dès le lendemain, vendredi 9 octobre, dans 15 lycées et 4 collèges. Cette décision soulève de sérieuses interrogations quant à sa faisabilité et à son efficacité.

Comment peut-on demander aux équipes pédagogiques et aux directions d'établissement d'organiser, en quelques heures, un enseignement à distance digne de ce nom ? La continuité pédagogique nécessite une préparation, une coordination des équipes, des outils opérationnels et des conditions matérielles adaptées. Annoncer le distanciel le jeudi pour le vendredi ne suffit pas à garantir la continuité des apprentissages ! Le risque est donc de créer une continuité pédagogique de façade, sans enseignement effectif pour une grande partie des élèves, tout en accentuant les inégalités.

S'agit-il d'un simple affichage administratif destiné à donner l'impression que les cours se poursuivent normalement ? YO SAVÉ BYEN SA PÉKÉ MACHÉ ! Le distanciel ne répare pas les équipements, n'améliore pas les conditions d'accueil et ne répond pas aux revendications des lycéens !

Les autorités concernées (**les établissements scolaires, la Région Guadeloupe, le rectorat, le ministère de l'Éducation nationale**) doivent identifier rapidement les difficultés relevant de leur responsabilité, dialoguer avec les représentants des élèves et des personnels et rechercher des solutions concrètes.

Nos élèves ont besoin d'établissements qui fonctionnent, des conditions d'études satisfaisantes et de réponses à leurs préoccupations.

L'urgence, c'est le dialogue, la recherche de solutions et la mobilisation effective des moyens nécessaires pour que l'école en Guadeloupe remplisse ses missions.

*Pointe-à-Pitre, le 8 octobre 2026
Le Bureau syndical du SPEG*